Réf permis : .....

A Mesdames, Messieurs les membres du Collège
des Bourgmestre et Echevins

de la Commune de Meix-devant-Virton

DEMANDE DE RACCORDEMENT AU RESEAU D'EGOUTS COMMUNAL

Je soussigné(e), M./Mme/Mlle :..... ,

domicilié(e) à ..... , rue..... ,n° ..... ,

sollicite le raccordement de mon immeuble sis à ..... ,

rue ..... , n° ..... au réseau d'égouts communal.

Je me conformerai au Règlement Communal d'Egouttage et aux modalités techniques de raccordement imposées par la Commune.

Je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, en l'assurance de ma considération distinguée.

Date :

Signature du demandeur :

Réf permis : .....

A Mesdames, Messieurs les membres du Collège
des Bourgmestre et Echevins

de la Commune de Meix-devant-Virton

DEMANDE DE RACCORDEMENT AU RESEAU DE DISTRIBUTION D'EAU.

Je soussigné(e), M./Mme/Mlle :..... ,

domicilié(e) à ..... , rue..... ,n° ..... ,

sollicite le raccordement de mon immeuble sis à ..... ,

rue ..... , n° ..... au réseau de la distribution d'eau.

Je me conformerai au Règlement Communal et aux modalités techniques de raccordement imposées par la Commune.

Je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, en l'assurance de ma considération distinguée.

Date :

Signature du demandeur :

REDEVANCE EAU

Réf permis : .....

Demande d'exonération en vertu des dispositions de l'article 40 point 3 du règlement sur la distribution d'eau revu par le conseil communal le 26 février 2008[1].

Je soussigné(e) .....

Domicilié(e) :

rue ..... n° .....

à .....

Sollicite la Commune de Meix-devant-Virton afin d'obtenir l'exonération prévue à l'article 40 du règlement en matière de distribution d'eau revu par le conseil communal le 26 février 2008.

Adresse de facturation :

rue ..... n° .....

à .....

Date du placement du compteur : .....

N° du compteur : .....

Fait à ....., le .....

Signature :

- [1] En cas de nouvelle construction, le compteur sera placé dès le commencement des travaux. ***Une exonération pour un montant de 50,00 € (y compris la redevance) sera accordée dans ce cas, sur la facture globale. Il en sera de même lorsqu'un nouveau propriétaire procède à des transformations importantes dans un logement qu'il vient d'acheter. Il appartiendra aux intéressés de faire la demande d'exonération à la Commune au moyen d'un formulaire à retirer au bureau communal, ce, dans un délai maximum de 2 ans à compter à partir de la date du placement du compteur (ou du remplacement ou de la modification du raccordement en cas de transformations).***